



Agents contractuels

Fonction Publique d'État



**POUR FAIRE AVANCER
MES DROITS,
JE VOTE UNSA**

Vous assurez les mêmes missions que vos collègues titulaires.

Pourtant, vous devez souvent composer avec davantage d'incertitudes, moins de perspectives et des droits moins favorables.

Pour l'UNSA, cette situation doit cesser : être agent contractuel ne signifie pas être agent public de seconde zone !

CE QUE NOUS DÉFENDONS POUR VOUS

PARCE QUE VOUS NE CONSTRUISEZ PAS UN PROJET DE VIE SUR DES CONTRATS À RÉPÉTITION, L'UNSA REVENDIQUE :

- Un plan de titularisation et de résorption de la précarité prévoyant :
 - La possibilité de CDIisation au bout de trois ans chez le même employeur.
 - Des concours ou examens professionnels spécifiques (avec préparation).
 - Un reclassement tenant compte de l'expérience et de l'ancienneté.
- Le respect des délais d'information au moment du renouvellement de votre contrat.

PARCE QUE VOTRE TRAVAIL A DE LA VALEUR, L'UNSA REVENDIQUE :

- Une rémunération par métier fixée dans un cadre de référence à toutes les étapes de votre contrat (recrutement, renouvellement et revalorisation en cours de contrat).
- Une indemnité de fin de contrat à hauteur de 10% de ce que vous avez touché pendant votre CDD (en brut).
- Garantir un entretien de révision salariale tous les trois ans, avec des règles identiques pour tous.
- Le droit aux congés bonifiés pour les agents en CDI dont le CIMM est dans les DROM-COM.
- Une indemnité de cherté de vie pour les agents exerçant dans les DROM-COM.

PARCE QUE VOUS DEVEZ POUVOIR VOUS SOIGNER SANS VOUS INQUIÉTER DE VOS REVENUS, L'UNSA REVENDIQUE :

- Une meilleure prise en charge par l'employeur public en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.
- Assurer un versement continu du salaire pendant les congés de maladie.
- Un congé de maladie mieux couvert dès quatre mois d'ancienneté.

PARCE QUE VOUS DEVEZ AVOIR DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE CARRIÈRE, L'UNSA REVENDIQUE :

- La mise en place du compte de prévention de la pénibilité permettant :
 - de payer un temps partiel comme un temps plein,
 - de financer une formation, une reconversion,
 - de partir plus tôt en retraite.
- Le droit à la mobilité géographique chez le même employeur (sans rupture de contrat).
- De pouvoir garder son CDI lorsqu'on change de poste dans la même catégorie.

PARCE QUE VOUS ÊTES AVANT TOUT UN AGENT PUBLIC, L'UNSA REVENDIQUE :

- Une formation initiale d'adaptation à l'emploi.
- Une formation continue à la hauteur des évolutions des métiers.
- Des interlocuteurs dédiés dans les services RH.
- Un réel accès à la protection fonctionnelle.